

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU
Samedi 10 avril 2021 à 9 heures**

Nombre de conseillers présents : 15

PRESENTS :

AGOSTINI Laurie	LEROY Christian
ALEXANDRE Olivier	OUENNOURE Jean-Jacques
BAUDUIN Régis	PARMENTIER Robert
CAPIEZ Frédéric	ROGER Antoine
DELEAU Christophe	SCHORIELS Sabine
FESSART PEREIRA Nicolas	VAILLANT Valérie

ABSENTS EXCUSÉS :

ALEXANDRE Olivier	DESRUENNE Etienne
LOYEZ Philippe	TONDEUR Denis

PROCURATIONS :

LOYEZ Philippe donne procuration à CAPIEZ Frédéric
TONDEUR Denis donne procuration à OUENNOURE Jean-Jacques

ORDRE DU JOUR

- Vote du foncier bâti et autres taxes
- Taux taxe d'aménagement
- PLUi Communauté d'agglomération de Cambrai
- Convention avec le Département « route de Cantaing »
- Demande de subvention « Amendes de police »
- Demande de subvention au Département « voiries »
- Service civique
- Contrat d'apprentissage
- Questions diverses

Avant de débiter la séance, M CAPIEZ, 1^{er} adjoint, précise que :

- En l'absence de M LOYEZ Philippe, Maire, le 1^{er} adjoint présidera la séance.
- Compte tenu des mesures sanitaires, le conseil se tiendra en huis clos.

Les débats et décisions

Lecture faite, le PV du 13 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents

➤ Vote du foncier bâti et autres taxes

(Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'impositions.)

Pour mémoire, Valérie VAILLANT expose la loi de finance 2020 avait acté la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes, l'objectif étant que les communes gardent leur financement constant.

En conséquence, le taux départemental de TFPB 2021 doit s'additionner au taux communal.

Le Conseil Municipal DECIDE, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, que les taux d'imposition servant à la contribution directe soient fixés comme suit pour l'année 2021:

- Taxe Foncière (Bâti): 37.79 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 24.19 %

Soit aucun changement de taux d'imposition pour l'année 2021 sur le plan financier.

➤ Taux taxe d'aménagement

(Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants)

Mme Valérie VAILLANT propose au conseil d'augmenter la taxe d'aménagement en faisant passer ce taux de 1.5% actuellement à 4 %. Cette taxe concerne les nouvelles constructions, de toute nature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'augmentation à 4% de la taxe.

Il décide également :

- D'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, en partie dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+)

- Il demande que la présente délibération soit valable pour une durée de 3 ans. Toutefois, les taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

➤ **PLUi Communauté d'agglomération de Cambrai**

Monsieur CAPIEZ Frédéric expose :

« Par courrier du 19 novembre 2020 la communauté d'agglomération de Cambrai, nous informait qu'en raison de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et plus particulièrement son article 7 prévoyant la prolongation de l'état d'urgence, le délai pour délibérer sur le transfert automatique de la compétence PLUi la communauté d'agglomération était prolongé jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

Les communes qui avaient délibéré avant la parution de cette loi doivent donc à nouveau délibérer sur ce sujet avant le 30 juin 2021. »

La commune de Noyelles-Sur-Escaut ayant élaboré un PLU local : Plan Local d'Urbanisme de 2013 approuvé le 27 février 2014. Le conseil avait tout naturellement refusé d'adhérer au PLUi lors d'une demande précédente de la CAC (Voir délibération du conseil du 31 octobre 2020).

En effet, les problèmes que pose un PLUi, (donc commun à X communes et qui serait « à la main de La Communauté d'Agglomération de Cambrai), sont d'une part l'absence de maîtrise de son propre territoire et d'autre part la difficulté de concertation avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Le conseil à l'unanimité :

- REFUSE de nouveau que la commune adhère au PLUi.
- SOUHAITE garder son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

➤ **Convention avec le Département « route de Cantaing »**

Monsieur OUENNOURE adjoint aux travaux expose au Conseil municipal que des travaux de mise en sécurité de la route (RD142) de Noyelles-Sur-Escaut et Cantaing-Sur-Escaut vont être prochainement réalisés par le Département du Nord ; à cette occasion, il sera réalisé également des plantations d'arbres ainsi que la création d'une piste cyclable dite voie douce.

Il y a donc lieu de signer avec le Département du Nord une convention pour ces futurs travaux.

Après discussion le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département du Nord concernant la mise en sécurité de la route entre Noyelles-Sur-Escaut et Cantaing-Sur-Escaut.

➤ **Demande de subvention « Amendes de police »**

Monsieur le OUENNOURE Jean-Jacques, adjoint aux travaux, soumet à l'assemblée le projet des travaux d'aménagement rue Pasteur au niveau du n°21 en vue de l'octroi d'une subvention susceptible d'être allouée à la Commune. Il s'agit de la construction d'un passage surélevé au niveau du carrefour de la rue Pasteur et de la rue de l'étang Léon Masset, le but étant de faire ralentir les véhicules qui vont s'engager sur le pont de l'Escaut, relativement étroit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
- APPROUVE l'avant-projet
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre « **amendes de police** »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

➤ **Demande de subvention au Département « voiries »**

Demande de subvention « ASRDA »

Monsieur le OUENNOURE Jean-Jacques, adjoint aux travaux, précise au conseil que, si effectivement le Département prend en charge l'intégralité des travaux de réfection de la route entre Noyelles-Sur-Escaut et Cantaing-Sur-Escaut (c'est-à-dire ENTRE les deux panneaux d'agglomération) ainsi que la construction de la voie piétonne/vélo, dite voie douce, la commune devra prendre en charge quelques travaux (DERRIERE le panneau d'agglomération), comme par exemple la jonction de cette voie douce avec les trottoirs. Pour ce faire il convient de demander toutes subventions susceptibles d'être allouée à la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
- APPROUVE l'avant-projet
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre « ***ASRDA*** »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

➤ **Service civique**

M FESSART PEREIRA Nicolas expose au conseil qu'il y a actuellement 3 services civique qui vont bientôt prendre fin ;

Matthews DUBOIS sera repris mais dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Dès que possible, d'autres services seront pris, idéalement au nombre de 4.

<u>Nom</u>	<u>fin de contrat</u>	<u>Décision</u>
Matthews DUBOIS	2 avril 2021	Repris en contrat d'apprentissage
Boris SALOME	30 avril 2021	
Maxime MALESIEUX	13 mai 2021	

➤ **Contrat d'apprentissage**

Un point est fait également au conseil sur les contrats d'apprentissage (tableau ci-joint)

Nom	Fin de contrat	Décision
Thibaut BACHELET	8 juillet 2021	
Maxime BOULAY	31 aout 2021	Prolongation pour un an pour un complément de diplôme
Belkacem MOSTAFI	31 aout 2021	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité DÉCIDE de reconduire, comme présenté ci-dessus, les 2 contrats d'apprentissage,

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Technique	1	CAP maintenance des équipements	2 ans
Espaces verts	1	BP ouvrier paysagiste	1 an

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, au chapitre 012 article 6417 de nos documents budgétaires ;

Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

➤ **Questions diverses**

Voyage de classe en Angleterre

Chaque année, la commune organise pour les enfants de l'école Henri Matisse de Noyelles-sur-Escout (CE2, CM1, CM2) un voyage d'une semaine soit à la mer soit à la montagne soit en classe de découverte.

Il était prévu en mai 2020 que la classe de découverte est lieu en Angleterre (centre de Kingswood à ASHFORD).

Plusieurs acomptes avaient été versés par une association Noyelloise « Intergénération » puisqu'il n'était pas possible à la perception de régler en livre (exigence du centre de vacances)

La pandémie bien sûr nous a contraints à annuler le déplacement de mai 2020.

Dans un premier temps nous avons négocié un report du voyage en mai 2021. Le Brexit fin décembre 2020 a modifié considérablement les données dans la mesure où il est nécessaire pour se rendre en Angleterre d'un passeport.

Compte tenu de la pandémie qui perdure et de l'obligation du passeport le conseil a souhaité annuler totalement le voyage de découverte en Angleterre.

De ce fait, le centre de vacances « Kingswood » en charge du séjour vient de rembourser à l'association Noyelloises Intergénération la somme de 8 604.75 € qu'elle reverse à la commune.

Le conseil accepte d'encaisser le chèque de l'association Intergénération d'un montant de 8604.75€

Conseiller numérique

Monsieur CAPIEZ Frédéric 1^{er} adjoint expose :

« La crise sanitaire a mis en lumière l'importance particulière des outils numériques.

Rapprocher le numérique du quotidien des Français, partout, c'est l'ambition de la mobilisation historique en faveur de l'inclusion numérique dans France Relance.

Grâce à ce plan de relance l'Etat va créer et financer 4000 conseillers numériques formés proposant des ateliers d'initiation au numérique, le but étant de :

- Un soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques, par la conception de dispositifs qui facilitent la formation des habitants.
- Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, etc.... »

A l'unanimité le conseil municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents ou conventions afférent à ce dossier en partenariat avec l'association Jeunesse Rurale.

Enigme de Pâques pour les chocolats

Antoine ROGER, Adjoint aux fêtes, relate au conseil que, suite à la suppression, au moins jusque fin juin, des activités du comité des fêtes suite à la pandémie, le Comité des fêtes a organisé un jeu de piste pour Pâques de 5 énigmes pour les enfants de NOYELLES.

Il y a eu plus de 50 réponses.

Les membres du comité des fêtes iront donc dans les prochains jours porter les chocolats aux enfants.

Devant le succès rencontré, et suite aux nombreuses remarques des parents quant à l'originalité du «jeu », le comité en organisera plusieurs, aux alentours du 14 juillet ou à la fête de l'eau fin aout ainsi qu'un autre lors du marché de Noel.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée vers 9 h 55